

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de Lotbinière, tenue le **13 février 2023** à 20h.

### PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers  
 Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière  
 Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin  
 Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay  
 Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

### PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #3 - Monsieur Philippe Jean

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

19-02-2023

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 9 janvier 2023
- 4 - ADMINISTRATION
  - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
  - 6.1 - Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisation
  - 6.2 - Dépôt - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle / Edition 2022
- 7 - AFFAIRES COURANTES
  - 7.1 - Démission / Journalier et concierge
  - 7.2 - Ressources régionales partagées / Soutien administratif et RH
  - 7.3 - Ressources régionales partagées / Technicien informatique
  - 7.4 - CEL - Campagne de financement
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 - TRANSPORT
  - 10.1 - Octroi - Acquisition, transport et épandage d'abat-poussière
  - 10.2 - Autorisation - Soumission camionnette
  - 10.3 - Mandat - FQM Ingénierie - Plans et devis pour SEO route Hamelin
  - 10.4 - PAVL Accélération - Prolongement de l'échéancier
  - 10.5 - Octroi - Contrat d'analyse de compaction / Réfection de la route Saint-Eustache
  - 10.6 - Nivelage des routes gravelées
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 11.1 - Recommandation de paiement #2 - Débitmètre commun Lotbinière-Leclercville

- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
  - 12.1 - Dépôt - Demande d'aide financière "Fonds Régions et Ruralité" - Volet 4
  - 12.2 - Représentant - Camping Québec
  - 12.3 - Assurances - Organisme externe / Club de Croquet Lotbinière inc.
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
- 14 - VARIA
  - 14.1 - Cendres chaudes - Disposition
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-02-2023

#### 3.1 - Séance ordinaire du 9 janvier 2023

Il est proposé par Robert Péloquin  
Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 tel que proposé.

### 4 - ADMINISTRATION

21-02-2023

#### 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de janvier, daté du 2 février 2023, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Nadine Demers  
Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : 1

#### Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2023 :	2 228 837.00 \$
Revenus à ce jour:	4 547.61 \$
Dépenses au budget:	2 228 837.00 \$
Dépenses avant affectations:	153 626.09 \$
Affectations:	0,00 \$
Résultats après affectations:	-149 078.48 \$

#### Approbation des comptes au 02-02-2023

Comptes soumis pour la période 01-2023:	141 726.60 \$
Comptes soumis pour la période 02-2023:	53 503.48 \$
Salaires de la période 01 :	28 136.06 \$

## 5 - PÉRIODE D'INFORMATION

### 6 - LÉGISLATION

22-02-2023

#### 6.1 - Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisation

Considérant que le conseil municipal a adopté, par la résolution 286-09-2021, le projet final pour le REG 288-2021 règlement constituant un fonds de roulement;

Considérant que le conseil municipal souhaite réviser le cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Nadine Demers

Que demande de dispense de lecture soit faite pour cette politique, tous ayant reçu copie du projet de politique;

Que la présente politique abroge et remplace toute disposition de politiques antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente politique, dont la politique portant le numéro POL-261-08-2021;

Que, la présente politique entre en vigueur dès son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

23-02-2023

#### 6.2 - Dépôt - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle / Edition 2022

Considérant que conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle;

Considérant que la direction générale présente les fournisseurs ayant reçu des contrats de 25 000 \$ cumulatifs ou non :

FOURNISSEURS	MONTANT - TAXES INCLUSES
Automatisation JRT Inc.	44 075.68 \$
BC2 Groupe Conseil Inc.	95 069.94 \$
Groupe Castonguay Inc.	47 969.56 \$
CDED Compteurs d'eau du Québec	25 702.66 \$
Dépanneur Lotbinière (Propriétaire - 7452, Marie-Victorin)	44 242.72 \$
Deslauniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.	30 209.68 \$
Les entreprises Jacques Beaudet Inc.	178 589.13 \$
Excavations Coulombe Inc.	152 071.56 \$
Excavations R. Lemay & Fils Inc.	932 660.35 \$
Ministre des Finances	147 355.05 \$
Fédération québécoise des municipalités	47 632.84 \$
FQM - Assurances	25 545.24 \$
Hydro Québec	63 706.16 \$
Les entretiens Lotbivert enr.	25 576.19 \$
M.R.C. de Lotbinière	180 999.28 \$
Municipalité de Villeroy	157 707.44 \$
Ministère du Revenu du Québec	105 190.60 \$
Sintra Inc. - Division Est	37 202.16 \$

Transport Pat Gravel Inc.	44 764.15 \$
WSP Canada Inc.	53 021.09 \$

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal prenne acte du document remis par la direction générale;

Que le rapport soit publié dans le journal Le Phare du mois de mars et qu'il soit disponible par le SEAO et sur le site web de la municipalité de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **7 - AFFAIRES COURANTES**

**24-02-2023**

### **7.1 - Démission / Journalier et concierge**

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Pierre Lemay

Que le conseil municipal prenne acte de la lettre de démission à titre de « Journalier et concierge » de M. Guy Gagnon;

Que M. Guy Gagnon demeure en poste à titre de pompier volontaire et procède à des tâches mensuelles reliées exclusivement aux incendies telles que présentée aux membres du conseil.

Que le conseil municipal remercie M. Guy Gagnon pour ses années de service à titre de « Journalier et concierge ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**25-02-2023**

### **7.2 - Ressources régionales partagées / Soutien administratif et RH**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

26-02-2023

### 7.3 - Ressources régionales partagées / Technicien informatique

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Pierre Lemay

Et, résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

27-02-2023

### 7.4 - CEL - Campagne de financement

Considérant que l'organisme Carrefour Emploi Lotbinière prépare la 9<sup>ème</sup> édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu le 26 mai 2023;

Considérant que la Municipalité de Lotbinière souhaite appuyer et collaborer à cet évènement;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal adhère à titre de partenaire dans la catégorie « Bronze » pour un montant de 250 \$;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.702.93.971;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

Pas de sujet à ce dossier.

## 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de sujet à ce dossier.

## 10 - TRANSPORT

28-02-2023

### 10.1 - Octroi - Acquisition, transport et épandage d'abat-poussière

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition, le transport et l'épandage d'abat-poussière;

Considérant les résultats d'ouverture de la soumission le 3 février 2023 à 13h15 :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT AVANT TAXES</b>
Enviro Solutions Canada Inc	<b>7 172.00 \$</b>
Somavrac c.c. Inc.	<b>8 610.00 \$</b>

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Qu'à la suite des recommandations de l'administration, le conseil octroie le contrat à Enviro Solutions Canada Inc.;

Que le montant de 7 172.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.320.11.521;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**29-02-2023**

**10.2 - Autorisation - Soumission camionnette**

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 302-12-2022, a adopté le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025;

Considérant que le PTI comprend un projet d'acquisition d'une camionnette;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal pour demander les soumissions sur invitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**30-02-2023**

**10.3 - Mandat - FQM Ingénierie - Plans et devis pour SEAO route Hamelin**

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 302-12-2022, a adopté le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025;

Considérant que le PTI comprend un projet de réfection de la route Hamelin;

Considérant que la Municipalité doit produire des plans et devis pour déposer un appel d'offres public sur SEAO;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal mandate FQM Ingénierie tel que l'offre présentée le 27 janvier 2023 pour ces travaux;

Que la dépense soit imputée à la TECQ 2019-2023 sous le code budgétaire 23.043.14.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**31-02-2023**

**10.4 - PAVL Accélération - Prolongement de l'échéancier**

Considérant que la Municipalité a reçu la lettre du ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide financière PAVL-Accélération le 18 février 2022 pour les travaux de la route Saint-Eustache;

Considérant que les travaux ont débuté à l'automne 2022 et qu'il reste des tests à produire pour l'acceptation finale des travaux, tel qu'indiqué à la résolution 32-02-2023, à la saison estivale 2023;

Considérant que les conditions d'octroi du ministère des Transports indiquent qu'il faut « réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois à partir de la date apparaissant sur la lettre d'annonce du Ministre, ou reconfirmer au Ministre par résolution de son conseil, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période ... »;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal requière du Ministre un délai supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour terminer les travaux et faire rapport final pour l'obtention de l'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**32-02-2023**

### **10.5 - Octroi - Contrat d'analyse de compaction / Réfection de la route Saint-Eustache**

Considérant que la municipalité a mandaté FQM-Ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la route Saint-Eustache;

Considérant que FQM-Ingénierie a procédé à la soumission pour un laboratoire permettant d'obtenir les résultats d'analyse de compaction du présent projet pour finaliser le dossier, dont voici les résultats :

Fournisseurs	Montant avant taxes
FNX-INNOV INC.	<b>8 077.80 \$</b>
GROUPE ABS INC.	<b>7 747.80 \$</b>

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que le Conseil, à la suite des recommandations de FQM-Ingénierie, octroie le contrat d'analyse de la compaction de la route Saint-Eustache à Groupe ABS Inc. au montant de 7 747.80 \$ avant taxes si applicables;

Que la dépense soit imputée au règlement REG 301-2022 sous le code budgétaire 23.043.12.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**33-02-2023**

### **10.6 - Nivelage des routes gravelées**

Considérant que la Municipalité doit entretenir ses routes gravelées, par nivelage, trois fois par année;

Considérant que l'inspecteur municipal propose d'effectuer ces travaux au début juin, août et fin octobre (sauf la route Hamelin qui, selon les échéanciers de réfection, pourrait être soustraite à une ou des périodes de nivelage);

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Pélouquin

Que le conseil municipal autorise le nivelage au taux de 170 \$ de l'heure pour un montant maximal de 5 000 \$ avant les taxes si applicables;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.320.11.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **11 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**34-02-2023**

### **11.1 - Recommandation de paiement #2 - Débitmètre commun Lotbinière-Leclercville**

Considérant que la Municipalité a reçu une deuxième recommandation de paiement au dossier 158140193 pour les travaux du débitmètre commun de sa firme d'ingénierie Stantec;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Nadine Demers

Que le montant de 46 006.00 \$ plus taxes si applicables soit payable à l'entreprise Excavation Coulombe Inc. et prélevé au poste budgétaire 23.052.14.721;

Que de ce montant, une portion de 10 %, soit 4 600.60 \$, soit retenue au poste budgétaire 55.136.00.000;

Que la Municipalité de Leclercville reçoive une facture équivalente à 24.49 % du montant versé au fournisseur;

Que le projet soit imputé et accepté à la programmation de la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES**

**35-02-2023**

### **12.1 - Dépôt - Demande d'aide financière "Fonds Régions et Ruralité" - Volet 4**

Considérant que, par la résolution 30-02-2022, la Municipalité a mandaté le groupe BC2 pour la guider à établir sa signature dans un processus intégrant la participation citoyenne;

Considérant qu'à la suite des consultations publiques, dans le cadre des travaux d'aménagement du site communautaire (côte Gédéon), les citoyens ont priorisé la réfection du préau;

Considérant que cet immeuble est public et qu'il est obligatoire, pour procéder à la réfection, d'obtenir des plans signés et scellés par un architecte et un ingénieur;

Considérant que l'appel de projets, selon les critères, permet d'obtenir un montant d'aide jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal vise un objectif de réfection du préau en 2024 et approuve le projet de demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale / Aide financière pour des projets locaux de vitalisation;

Que la directrice générale de la Municipalité soit, comme elle l'est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit à l'annexe 1 « Renseignements ou documents en soutien à la demande d'aide financière ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**36-02-2023**

### **12.2 - Représentant - Camping Québec**

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Nadine Demers

Que Mme Sandra Bélanger soit par la présente désignée pour demander et signer, au nom de la Municipalité de Lotbinière, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**37-02-2023**

### **12.3 - Assurances - Organisme externe / Club de Croquet Lotbinière inc.**

Considérant que, par la résolution 402-12-2021, la Municipalité de Lotbinière a autorisé la couverture d'assurance à titre d'organisme externe au club de ski de fond « La Pinière »;

Considérant que l'organisme « Club de Croquet Lotbinière Inc. » a fait une demande auprès de la Municipalité pour bénéficier du même privilège;

Considérant que la FQM Assurances accepte d'inclure le bâtiment du 20, rue Joly et ses équipements ainsi que la responsabilité civile tel que décrit au formulaire déposé par le président du Club de Croquet Lotbinière Inc.;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Que la Municipalité de Lotbinière autorise la couverture offerte par la FQM Assurances pour l'organisme « Club de Croquet Lotbinière Inc. »;

Que le montant approximatif de 870.00 \$ pour les biens assurables incluant un montant de 150.00 \$ pour la responsabilité civile plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.130.00.421;

Que le montant égal au montant payé soit facturé à l'organisme et imputé au code budgétaire 01.234.71.045.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**

Pas de sujet au dossier.

## **14 - VARIA**

### **14.1 - Cendres chaudes - Disposition**

Ce dimanche 12 février 2023, le service des incendies a été dans l'obligation de se déplacer à la falaise Laliberté pour un feu déclaré dans le contenant à chargement avant. C'est la quatrième fois que les pompiers doivent se déplacer pour des cendres chaudes déposées dans les contenants à déchets de la falaise Laliberté.

M. Groleau indique aux citoyens présents dans l'assistance qu'il est très important de prendre le temps de laisser reposer les cendres au moins sept jours mais au mieux quatorze jours avant d'en disposer dans les déchets.

Lors du nettoyage d'un poêle et/ou d'un foyer, même s'il n'a pas été allumé depuis plusieurs jours, il faut déposer les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;

Sortir le contenant à l'extérieur mais à l'abri du vent parce que les cendres chaudes peuvent contenir des tisons qui pourraient se propager près d'un bâtiment, d'où toute l'importance du couvercle métallique;

Laisser reposer au minimum sept jours et au mieux quatorze jours avant d'en disposer dans une poubelle pour la collecte normale.

Le service des incendies n'est pas un service gratuit mais plutôt un service inclus dans le compte de taxes. Chaque sortie qui pourrait être évitée apporte des frais inutiles aux

contribuables et si cela se produit trop souvent, la municipalité devra apporter des correctifs et faire payer pour les sorties évitables.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**38-02-2023**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Sylvan Pillenière  
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 51.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

---

Jean Bergeron  
Maire

---

Sandra Bélanger  
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL